



ARRETE n°30/ 2021

Circulation alternée

Le maire de la Commune de QUERRIEN ;
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu la demande de la société JPC RESEAUX en date 19 novembre 2021 ;
Considérant les travaux « tranchée et pose de conduites Orange» qui auront lieu à partir du 29 novembre 2021, rue de la Fontaine
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;
Vu l'intérêt général

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

A compter du 29 novembre 2021 et jusqu'à la fin des travaux, la chaussée sera rétrécie et le stationnement sera interdit au droit du chantier, pour tous les véhicules.

ARTICLE 2 :

Pendant cette période, la signalisation sera matérialisée par un alternat manuel.
La signalisation au droit du chantier sera assurée par la société JPC RESEAUX (personne à contacter FOLLIC Guillaume 07 87 13 18 48) chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

Les droits des riverains et des services de secours seront préservés.

ARTICLE 4:

Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.
Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Quimperlé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Au C.I.S de QUERRIEN

Fait à QUERRIEN, le 26 novembre 2021

Le maire,
Stéphane CADO

